

SYSTÈME JUDICIAIRE ANDORRAN

Consell Superior de la Justícia

Organe de représentation, de gouvernement et de l'administration de l'organisation judiciaire.	Nomme les batlles (juges), magistrats, procureurs, greffiers, officiers et agents judiciaires.	Consell Superior: 5
Veille à l'indépendance et au bon fonctionnement de la justice.	Nomme des inspecteurs pour surveiller le fonctionnement de l'administration judiciaire.	Magistrats du TSJ: 9
Autonomie budgétaire. Exerce la fonction disciplinaire.	A des attributions en matière de statistiques judiciaires.	Magistrats de T.C.: 6
Organise activités de formation, publie les résolutions judiciaires		Batlles: 13
		Procureurs: 6
		Personnel: 125
		TOTAL JUSTICE: 164

1 nommé par le Président du Parlement
1 nommé par le Chef du Gouvernement
1 nommé par le Coprince Français
1 nommé par le Coprince Episcopal
1 élu par les juges et magistrats

